



Plan d'action ministériel pour répondre à l'Examen des pratiques d'approvisionnement par l'ombudsman de l'approvisionnement, mai 2010 : Chapitre 2 – Vérification ministérielle des dossiers des fournisseurs pour valider les paiements contractuels

Le Programme de vérification des coûts contractuels est l'un des principaux outils disponible à la direction générale des approvisionnements de TPSGC permettant de veiller à ce que les paiements de contrats à frais remboursables soient effectués selon les modalités contractuelles. Le Programme a fait l'objet d'un examen, à la suite duquel un plan d'action à jour à été mis en place en vue de son renouvellement. Le plan d'action a été communiqué au Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA), et il a été entériné par le BOA dans son dernier rapport. Le Programme de vérification des coûts renouvelé répond pleinement aux préoccupations et aux observations formulées par l'ombudsman de l'approvisionnement à la suite de son examen.

L'ombudsman de l'approvisionnement a affirmé ce qui suit : « *Le Programme de vérification des coûts contractuels de TPSGC pour les contrats à frais remboursables s'avère une bonne pratique et procure des avantages financiers évidents (...). Nous sommes encouragés que la Direction générale des approvisionnements de TPSGC ait approuvé un nouveau plan d'action pour le renouvellement du Programme de vérification des coûts contractuels.* »

Le plan d'action de gestion qui suit répond aux recommandations relatives au *Plan d'action de la direction générale des approvisionnements pour le renouvellement du Programme de vérification des coûts.*

Recommandations	Mesures prises par TPSGC	État
2.66 Dans le cadre de leurs stratégies d'atténuation du risque lié à la vérification des comptes, les ministères devraient établir une ligne directrice sur la façon et le moment d'utiliser la clause de vérification dans les contrats qui ne relèvent pas du Groupe de la vérification des coûts (GVC),	Mettre sur pied un groupe de travail interne formé de représentants de la Direction générale des services ministériels, des politiques et des communications, de la Direction générale des biens immobiliers, de	Bureau de première responsabilité (BPR) : Direction générale des services ministériels, des politiques et des communications – Services généraux Délai : Le 30 juillet 2010



Plan d'action ministériel pour répondre à l'Examen des pratiques d'approvisionnement par l'ombudsman de l'approvisionnement, mai 2010 : Chapitre 2 – Vérification ministérielle des dossiers des fournisseurs pour valider les paiements contractuels

Recommandations	Mesures prises par TPSGC	État
<p>à TPSGC, et qui sont de type « contrat à frais remboursables », en prenant en considération les attentes relatives aux livres comptables des fournisseurs et en gardant en tête le principe d'ouverture vis-à-vis les fournisseurs de services de vérification.</p>	<p>la Direction générale des finances, de la Direction générale des Approvisionnements, des régions, du Bureau de la traduction et de la Direction générale de la surveillance.</p> <p>Le groupe de travail sera responsable de passer en revue le nouveau Cadre de travail du Programme de vérification des coûts, mis sur pied par le Groupe de la vérification des coûts (GVC) de la Direction générale des approvisionnements, afin de déterminer quelles pratiques pourraient être intégrées aux activités d'achat internes réalisées dans le cadre des pouvoirs délégués panministériels (Annexe 1) et par les Biens immobiliers (Annexe 2).</p>	<p>BPR : Direction générale des services ministériels, des politiques et des communications – Direction des services généraux et groupe de travail</p> <p>Délai : Le 29 octobre 2010</p>



Plan d'action ministériel pour répondre à l'Examen des pratiques d'approvisionnement par l'ombudsman de l'approvisionnement, mai 2010 : Chapitre 2 – Vérification ministérielle des dossiers des fournisseurs pour valider les paiements contractuels

Recommandations	Mesures prises par TPSGC	État
	Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices quant au moment où il y a lieu d'utiliser la disposition en matière de vérification à l'égard des contrats qui ne sont pas assujettis au Programme de vérification des coûts de la Direction générale des approvisionnements, lorsqu'il s'agit de contrats à frais remboursables.	BPR : Direction générale des services ministériels, des politiques et des communications – Direction des services généraux Délai : Le 31 décembre 2010
2.108 Nous sommes encouragés que la Direction générale des approvisionnements de TPSGC ait approuvé un nouveau plan d'action pour le renouvellement du Programme de vérification des coûts contractuels. Le Conseil des directeurs généraux de la Direction générale des approvisionnements de TPSGC devrait surveiller la mise en œuvre du plan d'action mis à jour et faire rapport régulièrement à la haute direction sur les progrès réalisés.	Dans un communiqué diffusé en novembre 2009, le sous-ministre adjoint (SMA) a indiqué que le Conseil des directeurs généraux de la Direction générale des Approvisionnements serait responsable de la surveillance et de la responsabilisation du client des résultats du Programme de vérification des coûts (PVC). Selon le plan d'action, le GVC doit présenter un rapport trimestriel de ses activités au Conseil, y compris	État : Terminé, novembre 2009 BPR : Direction générale des approvisionnements – Groupe de la vérification des coûts État : Terminé, mars 2010 BPR : Direction générale des



Plan d'action ministériel pour répondre à l'Examen des pratiques d'approvisionnement par l'ombudsman de l'approvisionnement, mai 2010 : Chapitre 2 – Vérification ministérielle des dossiers des fournisseurs pour valider les paiements contractuels

Recommandations	Mesures prises par TPSGC	État
	<p>la mise en œuvre du plan d'action du PVC.</p> <p>Le mandat du Conseil des directeurs généraux a été approuvé par la SMA, Politique matière de programmes, Direction générale des approvisionnements.</p>	<p>approvisionnements – Groupe de la vérification des coûts</p> <p>État : Terminé, mars 2010</p> <p>BPR : Direction générale des approvisionnements – Groupe de la vérification des coûts</p>
<p>2.109 Pour renforcer la transparence et l'effet dissuasif de la vérification des coûts, un rapport sommaire des résultats du Programme de vérification des coûts contractuels devrait être préparé et rendu public.</p>	<p>Le GVC produira des rapports trimestriels sur les activités de programme à l'intention du Conseil des directeurs généraux, et produira un rapport annuel résumant les résultats atteints et les leçons apprises. Le Conseil déterminera le contenu final du rapport et décidera s'il y a lieu de la diffuser.</p>	<p>État : En cours</p> <p>Date cible : Septembre 2010 (décision du Conseil)</p> <p>BPR : Direction générale des approvisionnements – Groupe de la vérification des coûts</p>